

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 62429**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE SAINT HILAIRE****COMMUNE DE LA BAUME D'HOSTUN****Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique relative à l'accessibilité à la pêche sur la rivière Isère**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	21/11/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	21/12/2023
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : La Baume d'Hostun Adresse : Charbonnières Références cadastrales : A 242/243/244/245/246/247
Activité sollicitée par le demandeur	Accessibilité à la pêche
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Création de postes de pêche par la réalisation d'ouvertures dans la végétation (élagage, débroussaillage) Accessibilité par chemin piéton Mise en place panneau d'information et de sensibilisation
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de Saint Hilaire soit le 31/12/2033
Conditions financières à la charge du demandeur	<i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Mission Gestion d'Actifs– 134 rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 62429</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme CHATTARD Delphine 134 rue de l'Etang PH3 – R2 38950 St Martin le Vinoux Objet à mentionner : Candidature COT ref 62429